



Municipalité de Sainte-Christine-D'Auvergne
Province de Québec
MRC de Portneuf

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne,

Avis public est, par les présentes, donné que le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a adopté lors de sa séance tenue le 10 juin 2019 le *Règlement numéro 244-19 modifiant le règlement de zonage numéro 186-14 afin de modifier les normes relatives aux conteneurs et au remisage extérieur de véhicules de loisir.*

Que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi ;

Que ledit règlement est déposé au bureau de la Municipalité, 80 rue principale Sainte-Christine-d'Auvergne, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, ce 19 AOÛT 2019.

July Bédard
Directrice générale, secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le 19 août 2019 et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 19 août 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

July Bédard
Directrice générale, secrétaire-trésorière